



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 50/2017

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 MAI 2017

Affiché le : 23 MAI 2017

L'An deux mille dix-sept, le dix-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 Mai 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, LE GUIRIEC, FERTE S., JOUET, MARTIN, DELON.

PROCURATIONS

Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. BENHADJ
M. RIGAUD	à	M. SANCHEZ
M. FERTE J.	à	Mme FERTE S.
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

ABSENTE : Mme GARBIN

SECRETARE : Mme FIEVRE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - COMITÉ DES FÊTES - Attribution de subvention

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer pour 2017 une subvention d'un montant de 16 844 € au Comité des Fêtes.

Les crédits sont inscrits au compte 6574.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (Mmes et MM. LIAN, GONZALEZ, ANDUZE, BERNES et RIGAUD ne participent pas au vote)

(4 abstentions : MMES et MM. SEIB-TAUPIN, FERTE S., JOUET, FERTE J.) :

- d'allouer pour 2017 une subvention d'un montant de 16 844 € au Comité des Fêtes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 mai 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

